

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 45 fr. 50. — Six mois, 228 fr. — Un an, 540 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 francs. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Séverin, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICINE DE PUBLICITÉ.

Elections Municipales DU 6 MAI 1888 ROUBAIX LISTE MUNICIPALE INDÉPENDANTE

- CANDIDATS
LAGACHE JULIEN, conseiller sortant, membre de la Chambre de Commerce.
VINCHON A., conseiller sortant, membre de la Chambre de Commerce.
FAIDHERBE ALEX., conseiller sortant, conseiller d'arrondissement.
PENNEL-WATTINNE JEAN-BAPTISTE, conseiller sortant.
DESTOMBES PIERRE, conseiller sortant.
WATINE PAUL, conseiller sortant.
ROUSSEL FRANÇOIS, conseiller sortant.
MARTEL-DELESPERRE, vice-président du Bureau de Bienfaisance, conseiller sortant.
SALEMBIER HENRI, brasseur, conseiller sortant.
DUPIRE AUGUSTE, architecte, conseiller sortant.
HARINKOUCK A., fabricant, conseiller sortant.
HEYNDRIKX GEORGES, fabricant, conseiller sortant.
LEGRAND GUSTAVE, conseiller sortant.
REBOUX ALFRED, conseiller sortant.
ERNOULT FÉLIX, conseiller sortant.
DERVILLE H., docteur en médecine, conseiller sortant.
BUISSINE H., fabricant, conseiller sortant.
CHERON S., fondeur, conseiller sortant.
FAUVARQUE FRANÇOIS, (dit Ermitage), ancien cabaretier à la Basse-Masure, conseiller sortant.
LECLERCQ GUSTAVE, charpentier, conseiller sortant.
SENNEVILLE ARSÈNE, teinturier-apprêteur, conseiller sortant.
ROCHE H., conseiller sortant.
CORDONNIER LOUIS, membre de la Chambre de Commerce, cons. sortant.
CARRETTE I., docteur en médecine, conseiller sortant.
LOUAGE ALFRED, ferblantier, conseiller sortant.
LESCAMPS J.-B., chauffeur-mécanicien, conseiller sortant.
SANDEVOIR HENRI, directeur de tissage, conseiller sortant.
ORANGE PIERRE, ancien boulanger, conseiller sortant.
DAZIN PAUL, négociant, conseiller sortant.
BAAS EMILE, employé, conseiller sortant.
BLANCHOT H., (de la maison Motte et Blanchot), filateur de coton.
CARRISIMO FLORENT, fabricant.
DUROT Ch., capitaine en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur.
CATTEAU GEORGES, fabricant.
DESNOULET ADOLPHE, ancien comptable.
TIBERGHIEN ALFRED, marchand-épicer à l'Époule.

ÉLECTEURS, On va distribuer une liste comprenant des noms de citoyens conservateurs dont la plupart ne sont pas candidats. Ne vous laissez pas tromper par cette manœuvre des radicaux. VOTEZ POUR LA LISTE INDÉPENDANTE TOUT ENTIÈRE.

Le comité indépendant. Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le directeur du Journal de Roubaix. Veuillez je vous prie, insérer dans votre prochain numéro, que je n'accepte pas de candidature pour les élections municipales de demain.

Nous recevons encore la protestation suivante : Monsieur Albert Motte, nous demandons de constater que c'est à son insu et contre son consentement qu'on a mis de son nom sur la liste de démissionnaires radicaux.

LES COMMANDITAIRES DE MARTINET Les gens qui, jadis, ont fait venir Martinet à Roubaix et qui l'ont payé pour faire... le métier qu'il faisait, se devaient aujourd'hui dans une affiche électorale. Nous savons bien que cela ne pouvait venir que de ceux dont le Journal de Roubaix a été obligé de révéler jadis les misérables tripotages.

Les auteurs du petit brulot électoral dont nous avons relevé les assertions mensongères s'acharnent contre le Journal de Roubaix et contre son directeur. Qu'ils ne nous épargnent pas ! Quand une élection se passe sans que nous ayons mérité l'honneur de leurs injures, nous sommes inquiets : nous croyons n'avoir pas fait tout notre devoir.

TOURCOING

- Liste indépendante et commerciale : VICTOR DELOEUF, négociant, conseiller sortant. ALEXANDRE DELETONNE, mécanicien, id. FRANÇOIS DELETONNE, fabricant, id. AUGUSTE BIGO, rentier, id. AUGUSTE MASQUILLIER, entrepreneur, id. LOUIS LEROUX-LANOUËTTE, filateur. ERNEST LEURIDAN, fabricant, vice-président de la Chambre de Commerce. JEAN BOUILLÉ, brasseur. LOUIS DELAHAYE, vététaire. FÉLIX MASCHER, TIBERGHIEN, fabricant. FROUWER MANSUR, fabricant. JULES DESAUVAGES, frère de l'ancien. AUGUSTE LEBEVRE-POISSONNIER, négociant. JULES LAMOUSSE, entrepreneur. EDUARD LELONG, teinturier. LOUIS MALFAIT, filateur. LOUIS DUVILLIER-MOTTE, fils, filateur. PAUL LEBERT, fabricant. LOUIS JACQUART, filateur. PAUL DELPELLE, négociant. LOUIS DESTOMBES-DALLE, négociant. RENÉ BALOIS, fabricant de bonneterie. ROMAIN FLIPO, filateur. CHARLES FLIPO-DUBRE, fabricant de tapis. TIBERGHIEN SCOTTE, cultivateur à l'Épinolette. ANDRÉ WAGNON, cultivateur à la Croix Rouge. JULES SIX, grainetier à la Croix-Rouge. CHRISTIEN LEBRUN, boulanger à la Croix-Rouge. FÉLIX CHLOUP, président de la municipalité, au Blanc-Sauz. JEAN-BAPTISTE DESCAMPS, boucher, id. MONTAGNE FLAMENT, ancien cultivateur, quartier N. D. de Lourdes. MARCEL BOUICHE, cultivateur, id. LOUIS DESVAZIERES, fils, cultivateur, id.

M. Masurel-Jonglez a reçu la lettre suivante dont il nous demandait l'insertion : Nous tenons à vous informer que nous protestons contre l'engagement pris par tous les membres de la liste indépendante et commerciale contre l'insertion de nos noms dans une autre liste nous n'avons entendu d'aucune manière nous adresser à vous personnellement, car rien n'aurait été plus contraire à notre pensée.

WATTELOS On nous prie d'insérer cette protestation : J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les électeurs de Watteles que je n'accepte aucune candidature au conseil municipal dans les conditions où elle m'est offerte. Charles AUGACHE-DELANNOY. 5 mai 1888.

On nous demande également de publier cette autre protestation : Nous soussignés protestons contre l'abus de nos noms que l'on fait en nous portant sur des listes de candidats au Conseil municipal. Nous n'acceptons pas la candidature. H. LALOY, Ed. MEURISSE, J.-B. QUENNOT, Louis ERUCART.

NOUVELLES DU JOUR

Les fêtes en l'honneur du sergent Blandan à Nancy. Nancy, 5 mai. — Les fêtes données en l'honneur du sergent Blandan ont eu lieu avec une grande solennité. L'évêque et un grand nombre d'officiers de toutes armes assistaient à la messe célébrée à la cathédrale. Marchand, le dernier survivant de Boulemard était présent. Les fêtes données à la caserne se sont terminées par le départ du ballon Blandan dirigé sur Châteaulin.

L'agitation en Orient. Bruxelles, 5 mai. — Le Nord, parlant de l'agitation en Grèce et en Macédoine, dit qu'un peut craindre qu'elle ne soit le prélude d'un mouvement révolutionnaire.

La grève des verriers à Pœchia. Paris, 5 mai. — La grève des ouvriers verriers que je vous ai annoncée, il y a quelque temps, prend des proportions considérables.

Les auteurs du petit brulot électoral dont nous avons relevé les assertions mensongères s'acharnent contre le Journal de Roubaix et contre son directeur. Qu'ils ne nous épargnent pas !

Étude historique sur les corporations d'arts et métiers. PAR L. LEGRAND (C). Membre de la Société d'Émulation de Roubaix.

Le maintien dans plusieurs villes du régime municipal romain et de l'autorité civile des évêques, eut pour conséquence d'y laisser subsister un certain nombre de collèges d'artisans ; mais leur situation n'a pas été jusqu'ici nettement établie.

Un général russe arrêté en Autriche. Léopol, 5 mai. — Les autorités autrichiennes ont arrêté à la frontière le général de division russe Heins et son aide de camp Sveste-tovskiff, parce que les passeports de ces voyageurs n'étaient pas en règle.

Invention d'une poudre qui ne donnera plus de fumée. Berlin, 5 mai. — Les essais effectués, depuis des années, par une fabrique de poudre de Rotswell, pour trouver une poudre qui, en s'enflammant, ne donnera pas de fumée, viennent enfin d'aboutir.

Un notaire condamné aux travaux forcés à perpétuité. Nantes, 5 mai. — Aujourd'hui ont été terminées devant la Cour d'assises, les débats de l'affaire Honnery, commencés le 25 avril et qui ont duré six longues audiences.

Le général Boulanger à Neully. Paris, 5 mai. — Informations prises, nous pouvons assurer que le général Boulanger n'a pas quitté l'hôtel du Louvre.

La démission de l'évêque. Grenoble, 5 mai. — On annonce que le docteur Barthélemy, conseiller d'arrondissement de Grenoble, part aujourd'hui pour Paris, afin de s'entendre avec le Comité boulangiste pour la décision à prendre concernant le scrutin de ballottage du 13 mai.

Le boulangisme à Périgueux. Périgueux, 5 mai. — Les élections municipales donnent lieu à des scènes de désordre et à des manifestations violentes. Deux listes sont en présence, la liste à la tête de laquelle est M. Gadaud, ancien maire, député opportuniste, et la liste de M. Saumande, le maire actuel, radical.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Le comité opportuniste avait organisé, à la salle Dufour, une démonstration publique où les candidats municipaux de la liste Gadaud devaient être présentés aux électeurs.

Comme les chants et les manifestations continuent, la police s'en mêle et réussit à disperser l'attroupement, non sans avoir fait quelques arrestations.

Une nouvelle lettre de Boulanger. M. le général Boulanger avait fait remettre par M. le comte Dillon une médaille de vermeil à l'Association départementale de gymnastique de l'Yonne.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Le général Boulanger a déclaré qu'il n'avait encore rien de décidé au sujet de son installation définitive.

Gauloise se trouvaient gardées, le long du Rhin, par des Francs alliés de l'empire. Les colonies romaines échelonnées sur les bords du fleuve étaient dotées du même régime municipal que les cités gauloises et les Francs, avant la conquête, y avaient vu établis des collèges d'artisans soumis aux mêmes règlements que ceux de la Gaule.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

État des artisans après la conquête. Les détails qui précèdent nous expliquent comment certains collèges d'artisans purent se maintenir dans les cités gauloises pendant l'invasion et après la conquête du pays par les Francs.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.

Le monastère de sainte Aude, qui prit plus tard le nom de saint Martial de Limoges, possédait le village de Gentilly (Gentillac) tout entier. Saint Eloi, à qui Dagobert avait donné ce village et les terres de sa mansue, y établit une colonie d'orfèvres étrangers (gentilles, gentils ou païens) qu'il convertit à la foi catholique.